



Affichée le
24 décembre 2024

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes

Extrait du registre des délibérations Séance du 17 décembre 2024

Conseillers en exercice : 38
Conseillers titulaires présents : 32
Pouvoirs : 5
Votants : 37

Date de convocation : 11 décembre 2024
Date d'affichage : 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du Carroussel d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Laurent Gautier, Président élu par délibération n°052/2024 en date du 17 décembre 2024.

Il a été procédé à l'appel nominal des membres du Conseil communautaire et constaté que le quorum est atteint.

Etaient présents :

Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoit, Madame BARNET Suzanne, Madame MÉLÉARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Madame MORELLI Marie-Laure, Madame CADART Anne-Marie, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur MARCOUX Frédéric, Monsieur VERDIER Jacques, Monsieur BARIANT Jean-Pierre, Madame DEVRIENDT Laëtitia, Monsieur BENSAL Malek, Madame PALOMARES Aline, Monsieur BAKKER Hubert, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur MATHÉROT Olivier, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CAPIROSSI Pascale, Madame ROUEN Dominique

Avait donné pouvoir :

Monsieur SALMON Patrick à Monsieur VORDONIS Patrick
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Monsieur SCHMIT Benoit
Monsieur DOARÉ Louis-Jean à Madame ROUEN Dominique
Madame COURTYTERA Véronique à Madame GAIR Laurence
Monsieur GREEN Alain à Monsieur GAUTIER Laurent

Absent :

Monsieur WITTMAYER Bruno

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Paul Garcia Robin, secrétaire de séance.

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

DÉLIBÉRATION N°059/2024

OBJET : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Laurent Gautier, Président de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, élu par délibération n°052/2024 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2024, relatif à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-5 et 1414-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 en date du 24 novembre 2009 portant création de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles- Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu l'arrêté n°2024-DRCL-BDE-027 en date du 25 novembre 2024 de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne portant démission d'office de Monsieur Jean-François Oneto de son mandat de conseiller municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu la délibération n°022/2020 du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 portant création et désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres à la suite du renouvellement général de l'organe délibérant ;

Vu la délibération n°041/2022 du Conseil communautaire en date du 18 octobre 2022 portant nouvelle désignation d'un membre suppléant de la Commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°052/2024 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2024 portant élection du Président de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu la délibération n°058/2024 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2024 fixant les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CAO et de la CDSP ;

Considérant l'élection du Président de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Considérant qu'il convient de remplacer le Président élu à son siège de titulaire de la commission d'appel d'offres ;

Considérant que cette commission est présidée par le Président, ou son représentant, et qu'elle comprend cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au scrutin de liste dans le respect du principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que l'assemblée délibérante a décidé, à l'unanimité, de procéder à l'élection à main levée pour élire les membres de la CAO ;

Considérant la liste déposée ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- Décide, à l'unanimité, que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres se fait par un vote à main levée ;
- Approuve les listes proposées de conseillers communautaires au poste de titulaires et de suppléants ;
- Procède à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres selon les modalités énoncées ci-dessus ;
- Arrête les membres de la commission d'appel d'offres ainsi qu'il suit :

Titulaires
Jean-Paul Garcia Robin
Eva Lony
Anne-Laure Fontbonne
Michel Papin
Christine Fleck

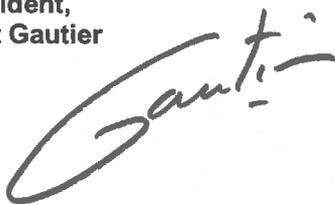
Suppléants
Nathalie Sprutta-Bourges
Alain Green
Franck Tondeur
Benoit Schmit
Suzanne Barnet

- Précise que l'élection des membres est faite pour la durée du mandat sauf éventuelles modifications ultérieures par délibération ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ozoir-la-Ferrière, le 17 décembre 2024

Le Président,
Laurent Gautier



Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul Garcia Robin

